

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : A000014645 Nombre de pages : 4

Epreuve : 102 Matière : 0468 Session : 2020

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Le territoire français est constitué d'une mosaïque de territoires qui doivent chacun être aménagé au mieux. Les politiques publiques d'aménagement des territoires se déclinent sous deux formes principales : l'égalité entre les territoires et la cohésion territoriale. L'une, comme le souligne Daniel Béhar, historique, l'autre émergente.

Cependant, sont-elles exclusives l'une de l'autre ?

Pour répondre à cette question, il est d'abord nécessaire de comprendre ce que signifie l'égalité des territoires. Ensuite, seulement, il est possible de réfléchir à l'émergence du principe de cohésion des territoires et à ses liens avec la notion d'égalité.

L'idée d'égalité des territoires apparaît au lendemain de la Seconde guerre mondiale alors qu'Eugène Claudius-Petit réfléchit à la Reconstruction. Celle-ci doit s'accompagner d'une décentralisation et d'une revalorisation des territoires. Il définit l'aménagement du territoire comme "la recherche dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes, en fonction des ressources naturelles et des activités économiques".

Dans cette optique, il souhaite soutenir le développement de la province, afin de réduire l'écart avec Paris. Les politiques publiques qui prônent l'égalité des territoires sont les héritières d'E. Claudius-Petit, comme le montre l'éloge que lui fait Cocile Duflot en 2013. Pour elle, l'égalité entre les personnes est inémissable de celle

Concours section : CONSERVATEUR EXTERNE CONSERVATEUR EXTERNE
Epreuve matière : NOTE DE SYNTHESE
N° Anonymat : A000014645 Nombre de pages : 4

entre les territoires.

Il est donc du devoir de l'Etat de réduire les inégalités, quitte à pratiquer, selon la formule de Philippe Estebe, une "discrimination positive territoriale". Pour Cécile Duflot, en effet, l'Etat doit identifier et concentrer ses moyens sur les "territoires mentris". Parmi ces "territoires en berne" se trouvent non seulement les zones rurales et les villes petites et moyennes mais aussi les zones périurbaines et certains quartiers défavorisés.

Pour faire "repren[dre] pied" à ces territoires, l'Etat investit sous la forme de dispositifs ou de programmes (Estebe), mais il n'est pas le seul. En effet, l'Union européenne dispose de "fonds européens structurels et d'investissement" qui peuvent ~~financer~~ co-financer des projets locaux d'aménagement des territoires. Ce cofinancement peut monter jusqu'à 85% pour les régions les moins développées. La volonté de réduire les écarts de développement n'est donc pas seulement nationale comme le montre Xavier Desjardins.

Le désir

~~L'~~ de rééquilibrer le territoire français s'exprime en particulier sur deux points : l'accès aux services publics et la fracture numérique. Pour Cécile Duflot, l'accès de tous aux services au public est une condition du développement des territoires. L'enquête de la Cour des comptes rappelle également l'importance d'un réseau dense de services publics qui doivent être accessibles à tous, quelle que soit leur localisation.

Cette accessibilité ~~peut~~ ^{est possible grâce à} la réduction de la fracture numérique. Celle-ci est au centre des préoccupations gouvernementales, comme le montre la création du dispositif Cohésion Numérique des Territoires qui répond

à l'objectif d'un "accès au bon ou au très haut débit pour tous en 2020". (Tous connectés, 2019). De même la Stratégie nationale pour un numérique inclusif fait écho aux difficultés d'accompagnement pour l'apprentissage du numérique dans des zones peu développées.

L'ensemble de ces projets et mesures visent à réduire les inégalités entre les territoires pour parvenir à un équilibre qui valorise le local. Cependant la politique d'égalité des territoires connaît aussi des limites.

à l'égalité des territoires,

Le rapport du commissariat général^v est sans appel, certains bouleversements géographiques doivent amener à repenser l'aménagement du territoire non en terme d'égalité mais de cohésion. En effet, la "désindustrialisation", le "vieillissement", les crises et les "transition numériques et écologiques" ont modifié les territoires. Daniel Béhar ajoute que le plus grand changement est celui de la métropolisation de l'espace français.

Face à ces bouleversements, le commissariat général met en lumière le risque de désunion des territoires. Il s'agit donc de chercher non plus uniquement l'égalité mais aussi l'unité. La cohésion est alors comprise comme "ce qui tient les territoires ensemble" selon le rapport.

Le commissariat général propose six facteurs de cohésion : la solidarité entre les territoires, l'amélioration de la qualité de vie, la coopération, le soutien au capital social, l'empowerment des territoires et la transition écologique. Il s'agit non plus seulement de redistribution verticale par l'Etat mais comme le souligne D. Behar d'une solidarisation horizontale des territoires entre eux.

En effet, les relations entre les territoires doivent être repensées en terme de solidarité et de complémentarité. Il en va de même des liens entre les métropoles et leurs territoires, qui peuvent prendre le nom

de "systèmes productivo-résidentiels" ~~selon~~ Davezies et Tolandier, ~~qui souligne tout~~ une réseaux de mobilités. Cette politique de cohésion permet de revaloriser les singularités propres à chaque territoire au lieu de les laisser comme avait tendance à le faire les politiques d'égalité.

La cohésion des territoires va, en effet, au-delà de la simple réduction des inégalités puisqu'elle favorise la coopération et, de fait, la complémentarité. Ce n'est pas sans écueils puisque certains facteurs de cohésion, la transition éologique par exemple, peuvent freiner le développement économique comme ce fut le cas au Val d'Oise avec l'arrêt du projet Europacity, selon Arnaud Garrigues.

Cependant, de manière générale, les politiques de cohésion mettent à contribution les acteurs locaux pour mieux organiser la politique publique. La démarche prospective invite ainsi les populations comme leurs élus à imaginer le futur développement de leur territoire. Cet intérêt par l'avenir, même si il n'est ému que récemment comme le souligne Gaëlle Ginitiere, montre ~~que~~ une volonté d'agir sur l'aménagement des territoires de la part des citoyens.

Si l'idée de cohésion des territoires semble prendre le pas sur celle d'égalité, en permettant notamment aux acteurs locaux d'agir plus directement, elle ne la remplace pas totalement. En effet, les deux approches sont complémentaires car elles n'interviennent pas au même niveau. La politique d'égalité vient de l'Etat qui veut réduire les écarts sur son territoire tandis que celle de cohésion permet d'entretenir des liens d'entraide et de complémentarité entre les territoires.

Les deux visent en définitive le même objectif : l'amélioration des conditions de vie sur l'ensemble des territoires.